

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230602-lmc131225-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 juin 2023

Date de réception : 12 juin 2023

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Séance du 2 JUIN 2023*

DELIBERATION N° 4.1

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DES BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION  
DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE  
DÉPARTEMENTAL**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant l'affectation des résultats 2022 des budgets annexes de la collectivité, constatés à la clôture du compte administratif 2022 et notamment l'affectation des résultats du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Considérant les résultats du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

CD/SA/2023/31

D'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental détaillé ci-après :

**Investissement**

Résultat 2022 =	- 16 877,32 €
Report du résultat 2021 cumulé =	3 601,04 €
<b>Déficit d'investissement cumulé à fin 2022 =</b>	<b>- 13 276,28 €</b>

**Fonctionnement**

Résultat 2022 =	106 780,41 €
Report du résultat 2021 cumulé =	7 625,64 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2022 =</b>	<b>114 406,05 €</b>

Le résultat déficitaire d'investissement 2022 est affecté en dépense d'investissement au compte 001 pour 13 276,28 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 13 276,28 € en recette d'investissement au compte 1068.

Le solde de 101 129,77 € est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**